



Vers un doctorat en paysage. Les écoles nationales supérieures de paysage et la recherche paysagère : bilan, enjeux et propositions

Bernard Davasse, Serge Briffaud

► **To cite this version:**

Bernard Davasse, Serge Briffaud. Vers un doctorat en paysage. Les écoles nationales supérieures de paysage et la recherche paysagère : bilan, enjeux et propositions. 2009. <halshs-01064118>

HAL Id: halshs-01064118

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01064118>

Submitted on 15 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Vers un doctorat en paysage.
Les écoles nationales supérieures de paysage et la recherche paysagère :
bilan, enjeux et propositions*

Les écoles nationales supérieures de paysage ont pour mission fondamentale d'assurer la formation des professionnels du paysage et de développer la recherche dans le domaine du paysage et du projet de paysage. Ces écoles s'insèrent dans un dispositif particulièrement complexe, résultat d'une construction historique mouvementée, à la mesure d'une complication institutionnelle superposant et entremêlant les prérogatives ministérielles¹. Leur développement et leurs orientations sont directement liés à des attentes sociales en pleine évolution, dans lesquelles se manifestent, depuis deux à trois décennies, l'association très étroite de la question du paysage à celle du développement durable, de l'aménagement de l'espace et de la gestion des territoires, du bien-être des populations et de leur participation aux décisions concernant leur cadre de vie. Cette cristallisation d'enjeux nouveaux autour de la notion de paysage se reflète dans l'évolution récente de la législation, au niveau national, avec notamment la loi de janvier 1993, comme au niveau européen, dans la récente Convention européenne du paysage, entrée en vigueur en France en 2006. Ces attentes et ces politiques nouvelles constituent le contexte mouvant et porteur d'innovation dans lequel les écoles nationales supérieures de paysage développent aujourd'hui leurs pratiques d'enseignement et de recherche — un cadre qui fait du paysage un domaine de préoccupation et d'action à l'interface entre les problématiques de l'environnement, du territoire, du patrimoine et du développement local.

En participant de ce mouvement, les écoles nationales supérieures s'inscrivent aujourd'hui dans une double perspective :

- d'une part, situer leurs enseignements dans le dispositif LMD d'harmonisation des cursus de formation et de la mobilité étudiante à l'échelle européenne
- d'autre part, renforcer leur place dans l'enseignement supérieur et la recherche tant au niveau national qu'au niveau européen.

Cette dernière perspective constitue une étape fondamentale de la structuration de la formation *à* et *par* la recherche, qui doit les amener à articuler pleinement un cursus initial à dominante professionnelle et des enseignements de haut niveau fondée sur les compétences scientifiques avérées des établissements.

L'objectif est d'ouvrir plus largement l'accès des professionnels du paysage à une formation doctorale. La mise en place de ce cursus doctoral s'inscrit dans une logique de continuité historique correspondant à la montée en puissance des écoles nationales supérieures de paysage dans le champ scientifique. Ces dernières mènent depuis plus de quinze ans des actions de recherches qui sont aujourd'hui en plein développement. Dans ce cadre, elles assurent l'encadrement doctoral d'un nombre toujours plus important d'étudiants chercheurs. Souhaitant affirmer ici leur volonté de structurer un cursus doctoral, elles présentent ci-dessous leur réflexion collective sur la nature de ce cursus.

1. La situation de la recherche et de la formation à et *par* la recherche en général et dans les écoles nationales supérieures de paysage en particulier

La compréhension de la situation actuelle ne peut se faire sans identifier les facteurs et les conditions qui ont présidé et qui préside aujourd'hui encore à la mise en place et au développement de la recherche et des formations à et *par* la recherche dans les écoles nationales supérieures de paysage. Voici les principaux :

— depuis les années 1970, le paysage a été considéré dans le monde de la recherche, successivement ou alternativement selon les auteurs, comme une notion interdisciplinaire, à l'interface entre sciences naturelles et sciences de l'homme et de la société, et comme un objet complexe, possédant une double dimension, relevant à la fois de réalités matérielles et de représentations immatérielles. Ainsi, la recherche paysagère est-elle d'abord apparue comme un champ pionnier de l'interdisciplinarité, puis s'est développée dans un espace autonome tout en maintenant un dialogue heuristique avec les disciplines.

— dans les années 1990, l'intérêt grandissant pour la question du paysage, qui se manifeste dans le domaine de la société et de l'action, a essaimé dans la sphère de la recherche. C'est ainsi qu'aujourd'hui le paysage porte la volonté de construire une interface entre recherches fondamentales et expériences pratiques dans les domaines de l'aménagement, du patrimoine et du développement durable. En témoigne la politique de programmes de recherche spécifiques mise en place sur ces thèmes à partir de la fin des années 1990, à l'initiative de différentes institutionsⁱⁱ. En témoigne aussi la tenue de différents colloques qui avaient pour principal objectif de rassembler chercheurs et professionnels du paysageⁱⁱⁱ.

— ce rapide historique rend compte de la transversalité des problématiques paysagères et explique la multidimensionnalité des recherches en paysage. Ces dernières font appel à différents champs de compétences et impliquent de nombreux partenariats scientifiques et institutionnels. De plus, ce domaine est aussi un champ de pratiques professionnelles relevant du projet de paysage auquel la recherche doit s'adapter par un caractère d'opérationnalité affirmé ou par le souci de théoriser les travaux qui s'y réfèrent.

— en outre, le paysage suppose également des entrées disciplinaires. Si la pratique du projet de paysage constitue une expérience mobilisable et un champ d'expérimentation, elle ne peut pas être considérée comme une entrée dans la recherche se suffisant à elle-même. Il est indispensable, pour pratiquer la recherche en paysage, que les praticiens aient la possibilité d'acquérir un bagage disciplinaire ou pluridisciplinaire, que leur formation leur permet d'obtenir pour partie, mais qui doit s'affermir par la formation doctorale.

— des actions de recherche tenant de ces différents paramètres ont été développées depuis une quinzaine d'année dans les écoles nationales supérieures de paysage. Ces recherches sont riches, fécondes et d'un haut niveau scientifique, reposant sur des équipes de recherche reconnues et officiellement habilitées. Certaines écoles participent également à l'orientation et à l'évaluation de la recherche dans le domaine du paysage au niveau national, voire au niveau européen, en étant représentées à différents comités scientifiques ou de pilotage. Ces recherches restent cependant insuffisamment reconnues et soutenues au sein même des établissements et des tutelles ministérielles.

— la formation à et *par* la recherche dans les écoles se fait sous la forme de co-habilitation ou d'association avec les écoles doctorales des universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur. Ces partenariats sont souvent issus de relations pédagogiques établies de longue date tissées dans le cadre des anciens DEA. Il faut noter que la capacité

d'accueil et d'encadrement des équipes de recherche reste encore peu élevée, du fait du faible soutien relevé plus haut et du petit nombre d'enseignant titulaire d'une Habilitation à diriger les recherches. Le recours au co-encadrement avec des professeurs d'université ou des directeurs de recherche CNRS est donc une pratique courante qui nuit à la lisibilité du travail de formation à la recherche réalisé dans les écoles.

La mise en place d'un cursus doctoral dans les écoles nationales supérieures de paysage prend son sens relativement à la situation qui vient d'être exposée. Cette situation se caractérise par le fait que la recherche en paysage s'est très largement structurée à partir de croisements pédagogiques, d'échanges scientifiques et de connexions opérationnelles entre les universités, les établissements publics de recherche (CNRS, INRA, CEMAGREF...) et les écoles nationales supérieures de paysage. Un potentiel existe dans ces écoles, malgré un contexte institutionnel difficile, à l'heure où la question du paysage et du cadre de vie prend une importance jamais atteinte dans nos sociétés et où le paysage devient un objet de recherche à part entière.

2. Les enjeux et les objectifs d'une recherche et d'un cursus doctoral dans le domaine du paysage et du projet de paysage

Les enjeux d'une recherche dans le domaine du paysage et du projet de paysage résident bien dans l'adaptation de ses orientations à une généralisation des attentes sociales en matière de paysage et aux champs d'intervention nouvellement dévolues aux professionnels du paysage. De fait, la question qui est posée, du point de vue des écoles, est celle de l'opportunité de traduire en une spécificité scientifique la spécificité, depuis peu individualisée, d'une pratique professionnelle du projet de paysage qui reste toutefois insuffisamment théorisée.

L'objectif est de permettre à cette pratique professionnelle d'intégrer la production même des savoirs qu'elle met à contribution. Mais il est également de donner du point de vue de la pratique la part qui doit lui revenir dans la construction des problématiques et des méthodes de la recherche scientifique dans le domaine du paysage et du projet de paysage. Il est donc, par là, d'aller à la rencontre d'autres approches de cet objet, théoriquement fondées, et d'enrichir ce champ de recherche du croisement des regards et des expériences.

Développer la formation doctorale des praticiens doit en effet amener ces derniers à se confronter à l'héritage que constitue la construction de ce champ de recherche par les disciplines dites « académiques ». Tandis les chercheurs de différentes disciplines, en ce domaine du paysage, se sont engagés sur le chemin entre recherche et pratique, les écoles, porteuses de la formation des professionnels paysagistes, ont amorcé de leur côté le parcours inverse. Ces deux chemins sont amenés à se croiser. On peut situer la perspective d'un doctorat en paysage à ce point de rencontre. C'est pourquoi il doit être conçu comme un espace de formation ouvert, partagé entre les écoles formant des paysagistes et les autres organismes intéressés par la formation et la recherche en ce domaine du paysage.

Cela présente un double intérêt :

- d'une part, renforcer le champ spécifique de la recherche en paysage en permettant à ce champ de s'enrichir de l'apport de professionnels spécialistes du projet.
- d'autre part, développer une capacité à construire une réflexion, d'ordre critique et épistémologique, sur la pratique du projet et sur l'action publique dans le domaine du paysage.

3. Les propositions pour la mise en place d'un doctorat en paysage

L'entrée dans le dispositif LMD représente pour les écoles nationales supérieures de paysage une opportunité de bâtir un projet d'enseignement et de recherche à la fois attractif, lisible et clairement identifiable au niveau national et au niveau européen. Au niveau D dont il est question ici, l'objectif consiste à clarifier, à positionner et à développer de véritables synergies en matière de formation à la recherche paysagère, afin de se donner les moyens de mettre en place un doctorat en paysage. Il s'agit là d'une volonté partagée par les différentes écoles nationales supérieures de paysage.

La mise en place de ce doctorat en paysage doit être envisagé comme un processus à penser dans la durée. La mutualisation des compétences et la capitalisation des expériences sont une condition pour atteindre la reconnaissance^{iv}. La première étape a déjà été franchie comme l'atteste le bilan présenté, les autres étapes sont celles :

- d'un renforcement des formations au doctorat, dans le cadre actuel de conventions de partenariat entre écoles de paysage et écoles doctorales universitaires, et d'une augmentation du nombre de praticiens docteurs, capables de donner une assise théorique à la profession de paysagiste et de conceptualiser le champ de la pratique, en renforçant ainsi sa spécificité.
- d'une mise en réseau des laboratoires de recherche des écoles et des formations doctorales auxquelles ils sont affiliés. Cela peut passer par la mutualisation partielle de la formation doctorale en organisant la circulation des étudiants entre les écoles selon leurs orientations de recherche.
- d'un développement des relations avec les universités et les organismes de recherche, notamment dans le cadre de masters orientés vers la recherche, de façon à accélérer un processus de co-évolution des pratiques et des méthodes dans le champ de recherche concerné.

Concrètement, ces deux dernières étapes peuvent être réalisées conjointement et peuvent bénéficier des actions qui sont en train d'être menées à deux niveaux :

- à l'échelle nationale des relations institutionnelles et entre les établissements, par la mise en œuvre du réseau TOPIA/Projets de paysage en particulier.
- à l'échelle locale des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), nouvelle unité de pilotage des politiques publiques en la matière qui rassemblent universités, écoles et organismes de recherche.

Les principales étapes de la structuration de la recherche en paysage et des politiques en ce domaine (1991-2008)

- 1991 — création du DEA « Jardins, paysages, territoires » à l'école d'architecture de Paris-La-Villette, en partenariat avec l'EHESS de Paris, puis avec l'université Paris 1
- 1992 — création du DEA « Environnement et paysage » à l'université de Toulouse II, piloté par le laboratoire GEODE, UMR du CNRS
- 1993 — création du laboratoire de recherches de l'Ecole de paysage de Versailles et du CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage), équipe de recherche de l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux qui devient équipe d'accueil du DEA « Environnement et paysage »
- 1993 — création par G. Bertrand de l'Institut toulousain du paysage (ITP), réseau interdisciplinaire et interprofessionnel
- 1998 — lancement du programme « Politiques publiques et paysages » à l'initiative du ministère de l'environnement
- 2000 — signature à Florence de la Convention européenne du paysage
- 2001 — création du Conseil national du paysage et présentation du rapport de Y. Luginbühl sur la demande sociale de paysage
- 2002 — lancement du programme « Art, architecture et paysage » à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication
- 2003 — réalisation d'un rapport de P. Donadieu et M. Bouraoui sur la formation des cadres paysagistes en France à l'initiative du Ministère de l'écologie et du développement durable
- 2004 — organisation par la Direction du patrimoine et de l'architecture/Ministère de la culture et de la communication d'une série de séminaire sur l'enseignement du paysage
- 2005 — lancement du programme « Paysage et développement durable » à l'initiative du Ministère de l'écologie et du développement durable
- 2006 — entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage en France
- 2007 — remise du rapport interministériel sur les filières de formations supérieures de paysage (mission Bolio)
- 2007 — lancement d'un projet de réseau rassemblant les écoles nationales supérieures de paysage sur le thème de la recherche et du projet de site web inter-écoles « TOPIA » consacré au développement de la recherche et aux doctorats dans le domaine du paysage
- 2008 — réunion de réflexion sur le thème du doctorat en paysage à l'ENSP de Versailles
- 2008 — mise en place d'un parcours recherche dans la formation paysagiste dplg de l'ENSAP de Bordeaux
- 2008 — premières journée doctorales nationales à l'INHP d'Angers (une vingtaine de recherches doctorales en cours est présentée) ; propositions d'un Groupement d'Intérêt Scientifique pour mettre en réseau les sept écoles nationales supérieures de paysage. Dans une première phase, ce GIS aurait pour objectif la gestion de TOPIA et de la revue électronique « Projets de Paysage ».

Les équipes de recherche dans les écoles nationales supérieures de paysage en 2008

	ENSP de Versailles	INH d'Angers	ENSAP de Bordeaux	ENSAP de Lille	ENSNP de Blois
Nb d'enseignants chercheurs titulaires (MC et PR) ou assimilés	8	9	9	4	4
Nombre d'HDR	5	3	0	1	0
Unité de recherche propre ; laboratoire d'accueil de doctorants	LAREP/OPIP UMR SAD APT en partenariat avec INRA (Sciences de l'action et du développement durable, activités, produits, territoires)	UMR GRANEM et UP Paysage en partenariat avec l'université d'Angers	CEPAGE (centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage) en partenariat avec GEODE (Géographie de l'environnement)/UMR 5602 du CNRS et de l'Université de Toulouse II	LACTH : Laboratoire d'Architecture, Conception, Territoire, Histoire en partenariat avec les universités de Lille 1 et 3	UMR CITERES (Centre Interdisciplinaire Cités, TERRitoires, Environnement et Sociétés)/Tours
Ecole doctorale	ABIES/ AgroParisTech	Agrocampus Ouest Angers Rennes	Temps, espaces, sociétés, cultures (ED 327)/Université de Toulouse II	Sciences de l'homme et de la société Lille	Sciences humaines, économiques et sociales ?
Nombre de doctorants encadrés en 2008	21	3	4	2 ?	1 ?

¹ On trouvera un panorama complet du dispositif de formation et de recherche dans le domaine du paysage en France dans : Franck Bichindaritz (sous la direction), *Enseigner le paysage. Les enseignements du paysage dans les écoles d'architecture et les écoles du paysages et leurs débouchés actuels et futurs*, Paris, Ministère de la culture et de la communication/DAPA, 2006, volume 1, 221 p. ; Alain Bolio (coordinateur), *Métiers du paysage et filières de formations supérieures : situation, évolutions, perspectives*, rapport de mission interministérielles CGPC n° 004638-0, 2007, disponible à l'adresse internet suivante :

portail.documentation.equipement.gouv.fr/documents/cgedd/004638-01.pdf

Rappelons seulement ici que :

— deux écoles relèvent du Ministère de l'agriculture et de la pêche : l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles qui délivre le diplôme de paysagiste DPLG et l'Institut national d'horticulture et du paysage (INHP) d'Angers qui délivre le diplôme d'ingénieur-paysagiste.

— deux écoles relèvent du Ministère de la culture et de la communication : l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx) et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL). Elles délivrent le diplôme de paysagiste DPLG.

— une école relève du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP) de Blois. Elle délivre le diplôme d'ingénieur-paysagiste.

— deux autres écoles sont des établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'agriculture et de la pêche : l'École supérieure d'architecture des jardins (ESAJ) de Paris qui délivre un diplôme de paysagiste et

l'Institut des techniques de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace de Lille (ITIAPE) qui délivre le diplôme d'ingénieur-paysagiste par la voie de l'apprentissage.

ii On peut citer pour exemple :

- le programme « Paysage : évolution et dynamiques » 1995-1997 à l'initiative du CNRS
- le programme « Politiques publiques et paysages » 1998-2005 à l'initiative du Ministère de l'environnement de l'époque
- le programme « Art, architecture et paysage » 2002-2005 à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication
- le programme « Paysage et développement durable » 2005-2010 à l'initiative du Ministère de l'écologie et du développement durable

iii On peut citer pour exemple :

- Le colloque « De la connaissance des paysages à l'action paysagère » qui s'est tenu à Bordeaux du 1^{er} au 4 décembre 2004 et donc les actes ont été publiés en 2007 sous le titre : Paysages : de la connaissance à l'action (M. Berlan-Darqué Y. Luginbühl, D. Terrasson éd), Paris, Éditions Quæ, 315 p.
- Le colloque « Le paysage, retour d'expériences entre recherche et projet » qui s'est tenu à Arthous du 8 au 10 octobre 2008 et dont les actes sont en cours de publication.

iv Ce doctorat en paysage doit être construit sur les multiples dimensions de la recherche dans le champ du paysage, sur le modèle et en partenariat avec l'université qui construit ses masters et se doctorats autour de domaines, de mentions et de spécialités. L'objectif est bien d'explorer toute la réalité des pratiques scientifiques et professionnelles, ainsi que d'offrir l'état le plus récent des connaissances dans le domaine du paysage et du projet de paysage.